



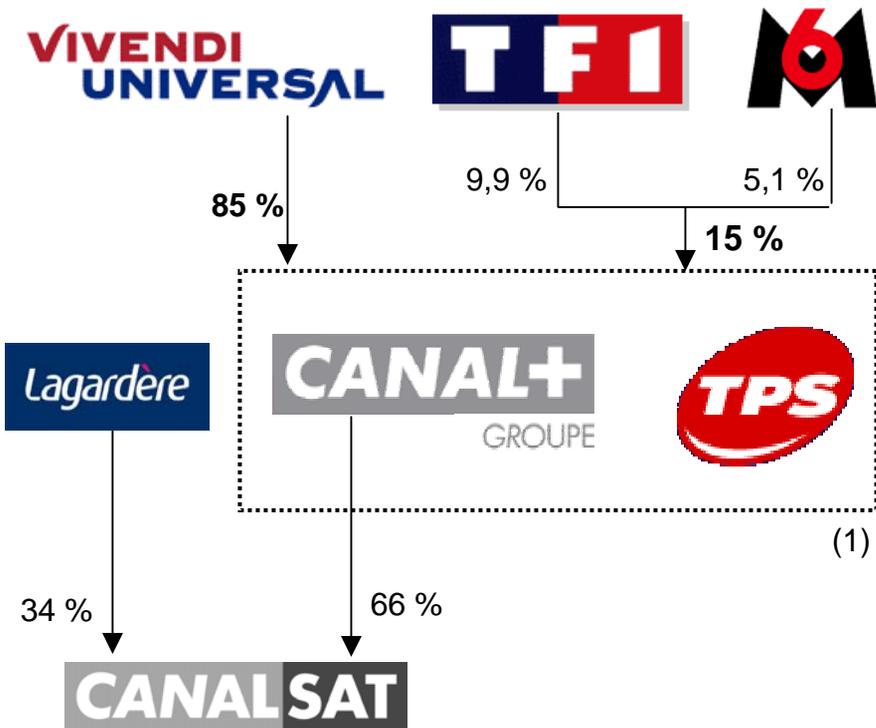
# *Lagardère*

***Projet d'accord Lagardère / Vivendi Universal  
sur Canal+ France***

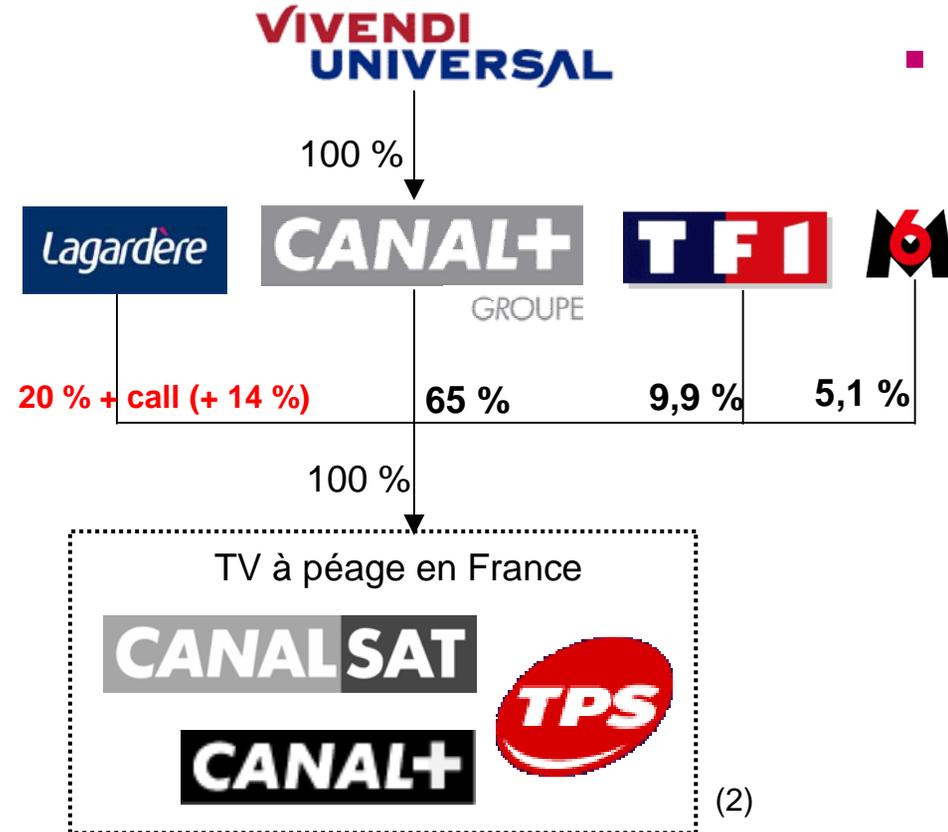
- 17 février 2006 -

*Lagardère*

## Avant remontée de Lagardère



## Acquisition de 20 % de Canal+ France + Call sur 14 % supplémentaires



(1) Périmètre : TV à péage en France (66 % CANALSAT, TPS, CANAL+, multiThématiques, MediaOverseas) + STUDIOCANAL, Cyfra+, CANAL+ Régie, PSG, i>TELE et 20 % de Ypso ;

(2) Périmètre : TV à péage en France = 100 % CANALSAT, TPS, CANAL+, multiThématiques, MediaOverseas.

→ Lagardère apporte :

- Sa participation de 34 % dans CanalSat
- Un versement de €525 millions en numéraire

## → Lagardère reçoit :

- 20 % de CANAL+ France (100 % CanalSat, TPS, Canal+, multiThématiques, MediaOverseas, Canal+ Distribution)
- Un ajustement en numéraire de la valeur des fonds propres de CanalSat d'environ €150 millions
- Un Call à 3 ans à valeur de marché portant sur 14 % de CANAL+ France et doté d'une valeur plancher de € 1,05 milliard
- Une clause de liquidité sur 8 ans (incluant 2 périodes de lock-up de 12 mois : la première allant de 0 à 12 mois après la clôture, la seconde démarrant 2 ans et 3 mois après la réalisation de l'opération) : cession à Vivendi Universal ou IPO
- Un droit de surenchère sur Canal+ France

- La valorisation sous-jacente de CANAL+ France est en ligne avec la valorisation d'entrée des Groupes TF1 et M6
- Une renégociation satisfaisante des contrats de distribution de ses chaînes thématiques sur CanalSat

- Projet d'accord soumis à l'approbation des autorités de la concurrence et à la consultation du CSA et des instances représentatives du personnel
- Objectif de réalisation de l'opération : 3<sup>e</sup> trimestre 2006
- Consolidation de la participation de 20 % dans CANAL+ France par mise en équivalence après la clôture de l'opération

## 1. Se renforcer sur le marché de la Télévision à péage en France :

- Exposition accrue au contenu premium
- Participation à la création de valeur liée à la consolidation du marché français amorcée par le rapprochement Canal+ / TPS
- Participation au redressement de l'activité Canal+ premium d'ores et déjà entrepris avec succès par le nouveau management

2. Flexibilité accrue - Lagardère peut désormais :
  1. Monter à hauteur de 34 % (exercice du call)
  2. Rester à 20 % dans CANAL+ France
  3. Monter à 100 % en cas de vente par Vivendi Universal
  4. Vendre sa participation

## 3. Acquisition d'une liquidité

1. Actionnaire d'un ensemble (CANAL+ France) plus grand et à la position de marché renforcée
2. Clause de liquidité autorisant une sortie (expirant au bout de 8 ans) à une valeur de marché :
  - négociée avec Vivendi Universal
  - ou par le biais d'une IPO

→ Constat : La Révolution numérique poursuit la transformation du secteur média

→ Elle induit :

- Des perspectives de croissance et d'ouvertures de nouveaux marchés
- Une fragmentation de la demande du consommateur en matière de contenu numérique et de mode de distribution privilégié
- Une évolution rapide de l'environnement concurrentiel

## → L'approche Lagardère :

- Demeurer partenaire privilégié dans le principal acteur de TV numérique en France
- Investir dans le secteur pour participer à la croissance et à la création de valeur générée par la technologie numérique
- Une politique d'investissement centrée sur la flexibilité et la liquidité pour accompagner la versatilité croissante des business models numériques

## → Bâtir un portefeuille d'activités :

- Contenu : Livre (Tier 1 monde), Magazines (Tier 1 monde), Radio (Tier 1 France), Production TV (Tier 1 France), Chaînes Thématiques jeunesse et musique, contenu pour téléphone portable (Blingtones), 20 % Canal+ Premium
- Distribution : Radio, VirginMega, 20 % CanalSat